

Conditions particulières

1. Champ d'application

- 1.1. Les présentes conditions particulières complètent les conditions générales, dont elle font partie intégrante. Elles sont applicables, à défaut de stipulation contraire, à tous les stages organisés par Club d'escalade Nivelles Maniak ASBL.
- 1.2. Les présentes conditions particulières visent à établir les règles de comportement et l'attitude attendue des Participants tant à l'égard des autres Participants que des adultes encadrants. Le bon déroulement et la réussite du stage dépendent du respect de ces règles élémentaires.
- 1.3. Leur non-respect peut entraîner le renvoi immédiat du stagiaire sans possibilité de recours ni de remboursement, conformément à l'article 5.3 des conditions générales

2. Encadrement

Club d'escalade Nivelles Maniak ASBL veille à ce que tout Participant soit, dès le premier contact, accueilli dans un esprit familial, de confiance et de convivialité. Afin de permettre aux moniteurs d'encadrer de manière optimale chacun des Participants selon ses besoins et particularités, les groupes sont limités à un nombre défini d'enfants par moniteur, en fonction de l'activité.

Les déplacements tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du centre se font en compagnie d'un moniteur ou avec son consentement (pour se rendre aux toilettes, quitter le groupe ou la table,...).

3. Horaire

Les horaires de chaque activité sont stipulés dans les rubriques propres à celles-ci. Afin de permettre le bon déroulement des activités, il est demandé aux Participants de s'y conformer scrupuleusement.

La ponctualité est requise aux activités. Il est demandé à chacun de s'identifier spontanément auprès de la personne responsable des présences.

4. Retard et absence

En cas de retard ou d'absence, les parents des Participants sont invités à prévenir immédiatement le bureau de Club d'escalade Nivelles Maniak ASBL afin de pouvoir prendre les dispositions nécessaires et de ne pas perturber l'activité en question.

Il est demandé au(x) parent(s) ou aux responsable(s) du Participant de prévenir par téléphone et subséquemment de confirmer par email à info@maniak.club le fait qu'une autre personne que celle attendue vienne rechercher le Participant à la fin de l'activité.

Un abus conséquent et/ou répétitif non justifié de l'horaire de fin d'activité à respecter pourrait mener à ce que le Participant non récupéré soit confié au poste de police le plus proche.

5. Tenue vestimentaire et matériel

Selon l'activité, une tenue vestimentaire adéquate est à prévoir (pas de jeans). Toute activité ayant une composante sportive, il est nécessaire que le Participant soit à l'aise dans les vêtements qu'il porte et que ceux-ci lui permettent une certaine souplesse et agilité.

Pendant les périodes d'été, il est nécessaire que les Participants se munissent de crème solaire et d'un couvre-chef. En cas d'intempéries, les activités se déroulant par essence en extérieur sont maintenues et requièrent dès lors des vêtements ad hoc.

Pour chaque activité, le matériel nécessaire à apporter est indiqué ; en cas d'oubli, le moniteur tâchera de dépanner le Participant. Si d'éventuels frais sont occasionnés, ils seront mis à charge du responsable du Participant.

Le matériel mis à disposition doit être respecté. Les frais consécutifs à toute dégradation causée à l'environnement ou matériel seront supportés par son/ses auteur(s).

Pour toutes activités à risque en extérieur le port d'un casque est obligatoire.

6. Enfants malades et régimes particuliers

Lors de l'inscription à une activité, un questionnaire médical est proposé et doit être complété scrupuleusement. Il sera communiqué au moniteur et au coordinateur, ceux-ci pouvant ainsi agir en connaissance de cause. Il est instamment conseillé d'être en ordre de vaccination, notamment antitétanique. Aucun médicament ne sera délivré spontanément ; si un médicament doit être administré, il doit être fourni au moniteur par le responsable du Participant avec le nom de celui-ci indiqué sur la boîte et une note manuscrite reprenant la posologie.

Les remarques de toutes natures (organisation des activités, comportements inadéquats, maladie, accidents sportifs,...) sont à adresser dans les meilleurs délais au coordinateur présent sur le site.

7. Promotion des activités

Dans le cadre de notre mission d'encadrement sportif et d'animation nous sommes amenés à photographier et filmer les Participants pendant les activités sportives ou la vie quotidienne des vacances et stages en internet. Ces photos et vidéos sont susceptibles d'être utilisées pour la promotion de nos activités.

L'inscription à nos activités vaut pour accord et consentement d'être photographié et filmé.

Toutefois, tout Participant ou parent de Participant peut refuser la publication des photos individuelles ou vidéos le concernant, en envoyant un email spécifique adressé à info@maniak.club avec une demande d'accusé de réception. Cet email doit indiquer précisément les photos et vidéos à retirer du site internet.

8. Alcool et tabac

Nos lieux d'accueil sont des centres de santé dès lors nous ne pouvons tolérer la consommation de tabac (ou d'autres substances nocives ou illicites). Il est donc strictement interdit de fumer dans l'enceinte des bâtiments.

Il est interdit de fumer en dessous de l'âge de 16 ans. A partir de 16 ans, les parents doivent remettre une autorisation écrite au responsable du stage. En aucun cas, il est autorisé de fumer à l'intérieur des bâtiments.

9. Propreté

La propreté et l'ordre doivent être maintenus dans les lieux fréquentés (salle de sports, toilettes, vestiaires, autre)

10. Utilisation du GSM

L'utilisation du GSM est interdite dans les stages 8 -12 ans.

Pour les stages 12 – 18 ans, pour ne pas perturber le bon déroulement de la journée, l'utilisation du GSM n'est autorisée que le soir, entre la fin du repas et le début des activités. Le participant doit remettre son GSM à l'arrivée au stage.